

Objet : Classement des puériculteurs et puéricultrices dans l'enseignement fondamental libre confessionnel subventionné ordinaire pour l'année scolaire 2007-2008
Zone 1 – BRUXELLES - CAPITALE

Réseaux : LS

Niveaux : FOND (PE/Ord)

Période : année scolaire 2007-2008

- Aux Pouvoirs organisateurs et aux Directions des écoles maternelles et fondamentales libres confessionnelles subventionnées **de la zone de Bruxelles - Capitale.**

POUR INFORMATION :

- Aux chefs de l'Administration centrale ;
- Aux membres des services d'Inspection ;
- Aux Syndicats du personnel enseignant ;
- Aux organes de coordination et de représentation des Pouvoirs organisateurs de l'enseignement fondamental libre subventionné.

Autorités : Commission zonale de gestion des emplois pour l'enseignement préscolaire et primaire libre confessionnel subventionné, ordinaire et spécialisé, zone de Bruxelles - Capitale

Signataire : Odette MICHOT, Présidente

Gestionnaires : AGPE/DGPES/STAT

Personne-ressource : Jan MICHIELS, bureau 2^E218, 44 Bd Léopold II, 1080 Bruxelles
Tel. 02/413.38.97

Renvois :

- Décret du 12.05.2004 fixant les droits et obligations des puériculteurs et portant diverses dispositions relatives à la valorisation des jours prestés par le personnel non statutaire de la Communauté française ;
- Décret du 02 juin 2006 relatif au cadre organique et au statut des puériculteurs des établissements d'enseignement maternel ordinaire organisés et subventionnés par la Communauté française ;
- Circulaire n°1781 du 06.03.2007 relative à l'engagement de puéricultrices dans l'enseignement maternel ordinaire pour l'année scolaire 2007-2008 – réseau libre confessionnel subventionné ;

Nombre de pages : 2

Annexe : 1

Téléphone pour duplicata : site web <http://www.adm.cfwb.be>

Mots-clé : ACS – Puériculteur/trices

Nous invitons les Pouvoirs organisateurs et Directions d'établissements à prendre connaissance, en annexe à la présente circulaire, du tableau de classement des anciennetés acquises au 30 avril 2007 par les puériculteurs et puéricultrices au sein de la zone de Bruxelles - Capitale pour l'enseignement fondamental ordinaire libre subventionné.

Ce classement est réalisé en application de l'article 28, §3, du décret du 12.05.2004 fixant les droits et obligations des puériculteurs et portant diverses dispositions relatives à la valorisation des jours prestés par le personnel non statutaire de la Communauté française.

Nous attirons l'attention des Pouvoirs organisateurs et Directions d'établissements sur ce que **seuls les membres du personnel ayant fait acte de candidature dans les formes et délai prescrits à l'article 28, §8, alinéa 1^{er}, dudit décret du 12.05.2004, sont repris dans le présent classement.**

Les informations reprises se basent sur les données vérifiées par l'Administration et validées par la Commission zonale de gestion des emplois compétente.

Il est rappelé que ce classement devra impérativement être pris en compte pour l'engagement des puériculteurs et puéricultrices sous statut ACS dans les établissements ressortissant à ce réseau et à cette zone, selon les dispositions du décret du 12.05.2004 précité.

La priorité liée au fait d'être repris dans ce classement zonal reste cependant en deuxième rang dans l'ordre de dévolution des emplois, après les priorités internes au Pouvoir organisateur, dites de Groupe 1 et de Groupe 2, définies à l'article 28, §3, a), dudit décret du 12.05.2004.

Nous renvoyons à ce propos aux instructions qui ont été fournies précédemment par la circulaire n°1781 du 06.03.2007.

Pour chaque puéricultrice ou puériculteur, outre les coordonnées des personnes concernées, on trouvera sous la rubrique « *Groupe* », le groupe d'ancienneté auquel le puériculteur ou la puéricultrice est rattaché.

Il est rappelé qu'au sein de chaque groupe, les puériculteurs sont considérés comme ayant la même ancienneté.

En application de l'article 28, §9 du décret du 12.05.2004, nous invitons les Pouvoirs organisateurs et Directions d'établissements à communiquer aux puériculteurs et puéricultrices qui le demandent leur numéro d'ordre dans le présent classement, pour ce qui les concerne.

Il est rappelé qu'au terme de l'article 28, §8, 2^{ème} alinéa, du décret du 12.05.2004, les Pouvoirs organisateurs ont **l'obligation d'informer le Président de la Commission zonale des engagements réalisés tant en vertu du classement interne (groupes 1 et 2) que du présent classement zonal.**

Pour leur attention à ce qui précède, nous remercions déjà les Pouvoirs organisateurs et Directions d'établissements de la zone.

La Présidente,

Odette MICHOT

Décret du 12.05.2004 fixant les droits et obligations des puériculteurs et portant diverses dispositions relatives à la valorisation des jours prestés par le personnel non statutaire (application de l'article 28, § 2 et 3)

COMMISSION ZONALE DE GESTION DES EMPLOIS

Réseau : Libre subventionné

Caractère : Confessionnel

Zone géographique : Bruxelles - Capitale (zone 1)

CLASSEMENT DES PUERICULTEURS(TRICES) PAR ORDRE DECROISSANT DU NOMBRE DE JOURS D'ANCIENNETE

MATRICULE	NOM, PRENOM	ADRESSE	GROUPE
26210141059	MERTENS VERONIQUE	Place de la Fleur de Blé, 6 – 1200 BRUXELLES	R
26309070864	LEPLAT DOMINIQUE	Avenue Jean de Bologne, 58 – 1020 BRUXELLES	Q
26604270667	SIMI VIVIANA	Rue du Père Damien, 75 – 1140 BRUXELLES	P
25711261151	JACQUES COLETTE	Rue de Serbie, 37 – 1060 BRUXELLES	O
26210161152	VANDERBECK DOMINIQUE	Avenue Franz Guillaume, 51/10 – 1140 BRUXELLES	L
25504101023	WINDAL REGINE	Les Tilleuls, 20 – 7940 BRUGELETTE	K
26804220727	SARENS PASCALE	Rue Blockmans, 11 – 1150 BRUXELLES	K
26503271101	DE MAET VERONIQUE	Avenue Gilbert Mulie, 41/09 – 1200 BRUXELLES	K
27208030440	DAELMAN LAURENCE	Rue de Ransbeek, 206 – 1120 BRUXELLES	J
27406040104	ACCARDI ISABELLA	Chaussée de Mons, 356 – 1070 BRUXELLES	J
25610271679	BERCHEM JACQUELINE	Rue de l'Eglise, 13 – 1780 WEMMEL	I
27207230486	WILBAUT CHRISTINE	Chemin du Pérou, 14 – 7864 DEUX-ACRES	H
26810180386	DE WILDE CAROLINE	Chemin Broctiaux, 4 – 1420 BRAINE L'ALLEUX	H
27204010185	FLON DOMINIQUE	Rue de Chaumont, 18 – 1325 CHAUMONT-GISTOUX	G
27604050162	LIESENS CORINNE	Rue Quenestine, 4 – 1430 REBECQ	G
25601100132	CHESAUX EVELYNE	Rue de l'Activité, 7 – 1200 BRUXELLES	F
26904160817	BAUDELET NADIA	Bosstraat, 23 – 1790 AFFLIGEM	F
25004200932	STRAET GHISLAINE	Avenue Laënnec, 16 – 1020 BRUXELLES	F
27703130120	FLON CHANTAL	Avenue du Gui, 38, 1180 BRUXELLES	F
25609120844	VAN HAELTERT MARTINE	Rue de la Sincérité, 12 – 1070 BRUXELLES	E
27505141341	VANBEVER VALERIE	Avenue de l'Hôpital français, 29 – 1081 BRUXELLES	D
27801090915	VAN LIL AGNES	Rue de la Tranquillité, 6 – 1070 BRUXELLES	D
27607290457	SALMON PEGGY	Rue Commandant Ponthier, 84 – 1040 BRUXELLES	C
28111210209	WAUTIER NATHALIE	Brusselstenweg, 247 – 1980 ZEMST	C
26612270593	DENEUS VERONIQUE	Rue Jules Hagnoul, 45 – 1350 ORP-LE-GRAND	B